



Ville de Cannes

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Service Commerce et Artisanat

AVIS DE RETROCESSION

APPEL A CANDIDATURE
RETROCESSION D'UN DROIT AU BAIL
24 rue Haddad Simon, CANNES

La Mairie de Cannes avise d'un appel à candidature pour la cession d'un droit au bail sis 24 rue Haddad Simon à Cannes.

Cette rétrocession intervient conformément aux dispositions suivantes :

- la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites moyennes entreprises et son décret d'application n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ;
- la délibération du 20 juin 2016, par laquelle la Ville de Cannes établit un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les quartiers Prado-République et Bocca Centre et instaure un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ;
- la décision de préemption du 14 janvier 2020 du droit au bail sis 24 rue Haddad Simon;
- les articles L.214-1 et R214-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de rétrocession ;
- Le cahier des charges relatif à la rétrocession dudit fonds de commerce faisant l'objet d'une délibération du conseil municipal du 28 novembre 2022.

La rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.

Description du bien rétrocédé

Le bien à céder comprend un droit au bail situé dans l'immeuble sis 24 rue Haddad Simon à Cannes.

Le bail commercial est un bail « snack-vente à emporter ». Mais la direction Hygiène Santé a noté que l'absence d'extraction et de sas entre la cuisine et les toilettes le rendait impropre à de la restauration. Un changement de destination du bail est donc à envisager. L'OPH qui est propriétaire est d'accord pour modifier la destination du bail.

Le repreneur devra s'acquitter à l'égard du bailleur de l'ensemble des obligations contenues dans ce bail.

Le local est composé d'une boutique et d'une arrière-boutique d'une superficie d'environ 25 m².

Conditions du bail

- Montant du loyer annuel : 13 440 € hors charges et hors taxes (soit 1 120 € HT et hors charges / mois).
- Provision sur charges : 30 € / mois.
- Dépôt de garantie : 2 240 €
- Durée du bail : a pris effet le 1^{er} janvier 2017 et se termine le 1^{er} janvier 2026.

Conditions de rétrocession du fonds de commerce par la Ville de Cannes

Conditions de rétrocession du bail commercial :

- Prix : 10 000€, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur ;
- Cahier des charges : ce document obligatoire et approuvé par le Conseil municipal et joint au présent avis de rétrocession présente le contexte de l'exercice de l'acquisition du fonds de commerce, reprend le descriptif du bien et du fonds et inclut des clauses pour assurer le respect des objectifs de diversité d'activités commerciales. Le futur acquéreur du bien s'engage à respecter les obligations posées par le cahier des charges.

- Qualité des candidats : tout candidat devra justifier d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, en cas d'établissement dans un autre Etat membre de l'Union européenne, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan.

Consultation du cahier des charges

Le présent avis est affiché en Mairie pendant une durée de 30 jours ainsi que sur le site internet de la commune www.cannes.com.

Le cahier des charges de rétrocession peut être retiré en Mairie ou consultable sur place à l'adresse suivante **du 3 janvier au 2 février 2023** :

Mairie de Cannes - Service Commerce et artisanat, 3 rue des Fauvettes, 06400 Cannes.

Il est également téléchargeable sur le site internet de la Commune, www.cannes.fr - rubrique Mairie/renseignement e-services et démarches administratives/ avis de publicité

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la Mairie de Cannes au plus tard le 2 février 2023 12h cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
06400 Cannes

L'enveloppe devra comporter la mention « Candidature rétrocession du droit au bail du 24 rue Haddad Simon ».

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

2 février 2023